



La contribution des dispositifs publics au financement de l'entrepreneuriat vert en Algérie : étude appliquée au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou

MOHAND SAID Ania Thinhinane
CHENANE Arezki
BOURDIN Sébastien

Scientific review of economic future

Décembre 2021 Vol 9 -n°01
Pages 282-299

E-ISSN 2676-2218
P-ISSN 2352-9660

Classe
B

Article disponible en ligne à l'adresse:

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/583>

Pour citer cet article :

MOHAND SAID A.Th., CHENANE A., & BOURDIN S., (2021), " La contribution des dispositifs publics au financement de l'entrepreneuriat vert en Algérie : étude appliquée au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou", *Revue scientifique Avenir économique*, Vol.9. n°01, p. 282-299.

La contribution des dispositifs publics au financement de l'entrepreneuriat vert en Algérie : étude appliquée au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou

The role of support mechanisms in the financing of green entrepreneurship in Algeria: applied study for the wilaya of Tizi-Ouzou

MOHAND SAID Ania

Thinhinane (*)

Faculté des sciences économique, commerciales et des sciences de gestion, Université de Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, Laboratoire LAREMO (ALGERIE)

Aniathinhanane.mohandsaid@umto.dz

date d'envoi : 22/03/2021

CHENANE Arezki

Université de Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, Laboratoire LAREMO (ALGERIE)
chenanearezki@gmail.com

date de révision : 04/05/2021

BOURDIN

Sébastien

EM Normandie Business School, Métis Lab (France)
sbourdin@em-normandie.fr

date d'acceptation : 07/07/2021

Résumé : Cet article vise à comprendre et à expliquer la réalité du financement de l'entrepreneuriat vert en Algérie. Nous nous sommes intéressés spécifiquement au rôle des dispositifs publics dans le financement de l'entrepreneuriat vert au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les résultats de notre enquête, qui s'appuie sur l'analyse d'entretiens semi-directifs adressés aux responsables des différents outils de financements publics et aux jeunes entrepreneurs verts, ont révélé l'existence d'un type d'entrepreneuriat non structuré dans le cadre de la nomenclature des activités financées par les instruments existants. Par ailleurs, les dispositifs publics de soutien n'accordent pas de financements spécifiques à l'entrepreneuriat vert.

Mots clés : Financement ; entrepreneuriat vert ; dispositifs de soutien ; Algérie ; Tizi- Ouzou.

Classification JEL : G23 ; Q56 ; G21

Abstract : This article aims to understand and explain the reality of financing green entrepreneurship. We were specifically interested in the role of public systems in the financing of green entrepreneurship in the wilaya of Tizi-Ouzou. The results of our survey, which is based on the analysis of semi-structured interviews addressed to the managers of the various public financing tools and young green entrepreneurs, revealed the existence of a type of unstructured entrepreneurship in the framework of the nomenclature of activities financed by existing public mechanisms, namely public support mechanisms do not provide specific funding for green entrepreneurship.

(*) Auteur correspondant

Key words: Funding ; green entrepreneurship; support devices; Algeria; Tizi-Ouzou

JEL classification : G23 ; Q56 ; G21

INTRODUCTION

L'entrepreneuriat vert en Algérie, à l'instar des autres pays, est devenu une réalité qu'on ne peut pas ignorer et ce, suite aux différentes crises apparues au cours des dernières années tel que : climat, biodiversité, énergie, eau et tout récemment la crise du système financier et de l'économie mondiale toute entière. L'entrepreneuriat dans le domaine de l'environnement est un nouveau moyen ou une solution créatrice de richesse, d'emploi et de la relance de l'économie en Algérie. De ce fait, le ministère de l'environnement a créé une cellule interne en novembre 2020, mise à la disposition des porteurs de projets dans le domaine de l'environnement portant de start-up et de microentreprises, afin de les orienter et de les aider notamment sur le plan procédural à concrétiser leurs projets innovants. Ces projets concernent le domaine de la gestion, la collecte, le tri, le recyclage des déchets, la valorisation des déchets organiques en compost, de construction (déchets inertes), et ceux à haute valeur ajoutée comme les déchets d'équipements électrique et électroniques et le verre. (Ministère de l'environnement, 2021) ¹

L'intérêt de ce sujet est à la fois économique et environnemental, il permet la construction du lien existant entre l'économie et l'environnement. Son importance consiste aussi à étudier la possibilité de développer de nouvelles initiatives en matière de financement pouvant développer l'entrepreneuriat vert en Algérie. Sur le plan académique, cette préoccupation est peu explorée, surtout lorsqu'il est question d'analyser dans quelle mesure les dispositifs publics de financement permettent de déployer l'entrepreneuriat vert.

L'Algérie a mis en place des dispositifs de soutien et d'aide à la création d'entreprises afin de créer une dynamique entrepreneuriale et d'encourager les jeunes entrepreneurs à réaliser leurs projets. A cet effet, dans cette étude, nous tenterons de répondre à la question suivante : Dans quelle mesure ces dispositifs de soutien favorisent-ils le financement de l'entrepreneuriat vert compte tenu de ses exigences pour l'accompagnement de cette nouvelle dynamique en prenant l'exemple du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

¹ Ministère de l'environnement (Algérie), disponible en ligne sur : <https://www.mc.gov.dz/a/?p=7010> (consulté le 23/05/2021)

Afin de répondre à la question soulevée, la méthodologie de recherche choisie est celle de l'étude de cas, confortée par des guides d'entretiens semi-directifs adressés aux directeurs des dispositifs de soutien et aux entrepreneurs verts, pour analyser la contribution de ces dispositifs au financement de la création des entreprises dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'au développement économique territorial.

Pour cela, nous considérons en hypothèse que, le financement de l'entrepreneuriat vert pourrait être une opportunité de développement du secteur de l'économie verte en Algérie.

Notre article s'organise comme suit : d'abord, nous présenterons la littérature relative à l'entrepreneuriat vert, sa définition et le cadre théorique sous-jacent ainsi que quelques instruments de son financement. Puis, dans un second temps, nous exposerons le cadre méthodologique sur lequel nous avons appuyé notre recherche. Enfin, nous examinerons la partie concernant l'état des lieux du financement de l'entrepreneuriat vert au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou et mettre en place les résultats de notre enquête, ainsi que la suggestion de quelques recommandations.

1. De l'entrepreneuriat vert et son financement : cadre théorique et conceptuel

Dans cette section, il est question de faire une revue de littérature concernant l'entrepreneuriat vert et son financement afin de mieux comprendre et cerner notre sujet.

1.1 L'entrepreneuriat vert : essai de définition

Dans la littérature, l'éco entrepreneur est un nouveau terme qui a émergé pour caractériser des entrepreneurs dont la motivation ne repose pas seulement sur le profit mais qui mettraient l'environnement ou la responsabilité sociale au centre de leur projet (Anderson et Leal, 1997). L'entrepreneuriat vert est un nouveau sous domaine de l'entrepreneuriat (Galkina et Hultman, 2016). Les entrepreneurs verts tiennent compte de l'axe environnemental, économique et social dans leur activité, procurent des solutions innovantes concernant les modalités de production et de consommation des biens et des services et proposent un modèle d'entreprise qui contribue à l'écologisation de l'économie (Lyoubi, 2019). Cela correspond à l'analyse de Schumpeter, selon lui l'entrepreneur est l'agent économique par excellence qui est responsable de l'exécution de nouvelles combinaisons (Aknine, 2019). La première caractéristique de l'entrepreneur est sa capacité à innover, c'est d'ailleurs l'une des caractéristiques de l'entrepreneuriat dans le domaine de l'environnement.

L'entrepreneuriat vert, est aussi connu sous le nom d'entrepreneuriat environnemental. De manière générale, l'écopreneuriat peut être défini comme l'entrepreneuriat dans une optique environnementale (Schaltegger, 2002). Dean et McMullen (2006) notent que l'entrepreneuriat environnemental consiste à « découvrir, évaluer et exploiter les opportunités économiques qui sont présentes dans les défaillances du marché ayant trait à l'environnement ». Galkina et Hultman proposent une définition moins orientée vers l'économie, où l'écopreneuriat vise à lancer de nouvelles entreprises en combinaison avec des pratiques et des valeurs commerciales respectueuses de l'environnement. Ces auteurs sont en accord avec Dean et McMullen (2007) sur la mise en évidence de deux éléments principaux : l'action entrepreneuriale et l'engagement environnemental.

1.2 L'émergence de l'entrepreneuriat vert

Le concept de l'économie verte a émergé pendant les années 1970, suite aux différentes crises écologique et environnementales, changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, jusqu'aux crises financiers et économique. Cependant les dirigeants mondiaux ont pris conscience de l'importance de la mise en place des stratégies d'atténuation, d'adaptation, voire d'anticipation ou de précaution ainsi que la transition vers un modèle de développement durable qui pourrait à la fois relancer l'économie et réduire les enjeux du changement climatique. (Dutermé, 2013).

Pour le PNUE², l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale avec la réduction importante des risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles. Elle se distingue par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'inclusion sociale. Ce qui a permis de développer aussi la responsabilité sociétale des entreprises, qui représente la prise en compte des entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs activités, et de répondre aux principes du développement durable. (PNUE, 2011).

L'environnement offre à notre économie les matières premières. Celles-ci sont transformées en biens de consommation à travers le processus de production, et l'énergie, qui fournit le carburant nécessaire à cette transformation. Au final, ces matières premières et cette énergie

² Programme des Nations Unies pour l'environnement, c'est une organisation dépendante de l'Organisation des Nations unies, créée en 1972, et ayant pour but de : coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement.

sont restituées à l'environnement sous forme de déchets (Tietenberg, 2013). Or, ce modèle d'économie linéaire a des limites. C'est dans ce contexte que l'on observe progressivement dans certains secteurs de l'économie, le passage d'une économie linéaire à une économie dite « circulaire » en tentant de réinjecter les résidus des activités économiques dans les différents processus de production (Chenane, 2019). Ces modèles d'économie circulaire présentent des enjeux importants en termes de développement territorial (Niang et al. 2020).

Par conséquent, les entreprises jouent un rôle important par leurs contributions de répondre aux exigences de l'économie verte et du développement durable (Akrikpane, 2016). A cet effet de nouveaux instruments de financement se mettent en place pour le financement de l'innovation et des entreprises vertes, qui s'engagent dans l'économie verte et dans le domaine de l'environnement.

1.3 Les instruments de financement de l'entrepreneuriat vert

L'incertitude inhérente aux entreprises innovantes est intensifiée par l'instabilité des technologies, la nouveauté des produits, l'émergence des marchés, l'importance des besoins financiers et l'impondérabilité de la concurrence, contrairement aux entreprises traditionnelles qui bénéficient d'un environnement plus stable. Dans ce contexte, les financements bancaires apparaissent inadaptés au financement des entreprises innovantes en démarrage, et cela d'autant plus que le projet de ces dernières correspond à des innovations radicales. (Guilhon, 2008).

Le financement des jeunes entreprises, telles que les entreprises dans le domaine de l'environnement, a suscité l'intérêt des pouvoirs publics ces dernières années. Elles sont perçues comme une source importante d'innovation et de création d'emplois, considérée comme le moteur de la croissance d'un pays. Dans la suite de cette partie, nous identifions quelques sources de financement auxquelles peuvent y avoir recours les Eco-preneurs, utilisées dans de nombreux Pays notamment en France, Allemagne, Japon et Danemark (Widloecher, 2015).

1.3. 1 Les business angels et les sociétés de capital risque

Un business angel est une personne physique, généralement se sont d'anciens chefs d'entreprises ou cadres dirigeants, qui investit une partie de son patrimoine ou son argent dans une nouvelle entreprise innovante à fort potentiel. Ils mettent gratuitement à la disposition de l'entrepreneur, leurs compétences, leurs expériences, ainsi que leurs réseaux relationnels. De ce fait, les business angles peuvent financer les

entreprises au démarrage, mais aussi les accompagner tout au long du processus de création d'entreprise grâce à leurs expériences en matière de management. Ces derniers investissent dans des entreprises à fort potentiel de développement évoluant dans des secteurs tels que les biotechnologies, la santé, l'économie numérique, l'énergie. Ils sont souvent regroupés en réseaux. Il faut choisir ceux qui interviennent dans le secteur d'activité recherché ou de la zone géographique (Papin, 2015).

Une nouvelle forme de business angels vient répondre aux besoins de l'économie verte, appelée Business angels verts, cela concerne les startups innovantes, avec un potentiel de développement important, à forte composante technologique autour de la croissance verte. Cet instrument a pour objectif la mise en relation d'investisseurs et de porteurs de projets motivés par la recherche d'un développement durable, dont les secteurs d'investissement sont les : Start-ups "early stage" Cleantech, Greentech, Développement durable, Bas carbone, Transition énergétique, Écologique à forte composante technologique tous secteurs (Kirchhoff, 2000).

Concernant les sociétés de capital-risque (SCR) se sont des sociétés par action qui disposent des fonds propres importants et dont les actionnaires sont des institutions (banques, compagnies d'assurances, fonds de pension), des entreprises ou des particuliers à excédent de capitaux. Les fonds apportés par ces actionnaires sont utilisés pour prendre des participations dans des entreprises innovantes non cotées en bourse. L'objectif de la SCR n'est pas de revendre ces participations pour réaliser des plus-values à court terme, mais d'accompagner leurs entreprises partenaires. (Papin, 2015) Tout comme pour les business angels, on observe depuis plus d'une dizaine d'années une accélération des SCR investissant prioritairement dans les sociétés « vertes ».

1.3.2. Le crowdfunding (le financement participatif)

De nouveau type de financement ont apparu alternativement à la finance classique, parmi eux le crowdfunding ou financement participatif qui est un procédé qui utilise Internet pour la collecte des fonds, généralement de faible montant unitaire, mais auprès d'un large public, afin de financer des projets de création grâce des dons (donation crowdfunding), des prêts (credit crowdfunding) ou des participations au capital (equity crowdfunding) (Papin, 2018.). Certains auteurs ont mis en évidence que ce nouveau type de financement était particulièrement bien adapté pour l'entrepreneuriat vert : Butticiè, V., Colombo, M. G., Fumagalli, E., & Orsenigo, C. (2019).

1.3.3. Les dispositifs publics dédiés au financement de l'entrepreneuriat

Les logiques d'intervention financière de l'Etat évoluent et s'adaptent afin de pouvoir soutenir l'éco-innovation qui se définit selon l'Ademe³ (2006) comme suit : « *l'ensemble des innovations (techniques, conceptuelles, méthodologiques) qui contribuent directement ou indirectement à une amélioration de l'état de l'environnement. L'environnement étant pris au sens large, incluant les ressources naturelles (air, eau, sols, milieux), la biodiversité, le changement climatique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le cadre de vie et le développement durable de la société* » ; et de permettre à des acteurs qui développent des solutions innovantes qui souhaitent se positionner sur un marché, de pouvoir y accéder. (Widloecher, 2015).

Les pouvoirs publics encouragent depuis de nombreuses années la création d'entreprise. Prenons l'exemple de la France « *Le nombre de création n'a, d'ailleurs, cessé de croître ces dernières années en faisant de la France l'un des premiers pays en Europe en terme quantitatif avec plus de 500000 entreprises créées par an. Dans le même temps, les difficultés financières de l'Etat l'amènent à revoir ses politiques de financement et à être plus exigeant vis-à-vis de ses opérateurs* » (Leger-Jarniou, 2013). Plusieurs dispositifs ont été mis en place par les Etats, à travers le monde pour le financement de l'entrepreneuriat vert.

Pour le cas de l'Algérie, les dispositifs de soutien et d'accompagnement suivants : ANADE⁴, CNAC⁵, ANDI⁶ et ANGEM⁷ s'inscrivent dans la dynamique de création d'entreprises et d'emplois, ils ont été mis en place par l'Etat afin de soutenir et d'apporter des aides financières et des avantages fiscaux dans le cadre de la création la microentreprise.

2. Méthodologie de la recherche

Pour mener à bien notre étude, nous avons fait recours à la méthode qualitative. Celle-ci est basée sur l'étude de cas, dont l'objectif est d'analyser et de comprendre des concepts pouvant nous aider à assimiler des phénomènes sociaux en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants (Albero, 2010). Nous avons construit des guides d'entretiens semi-directifs adressés aux

³ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

⁴ ANADE : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat.

⁵ CNAC : Caisse National d'Assurance Chômage.

⁶ ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

⁷ ANGEM : Agence Nationale de Gestion de Micro-crédit

différents acteurs notamment les directeurs des dispositifs cités au préalable, également les entrepreneurs (30 entrepreneurs) exerçant dans le domaine de l'environnement; concernant le financement de l'entrepreneuriat vert au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que l'impact de ces dispositifs dans le financement de cette dynamique entrepreneuriale, et surtout les motivations des jeunes entrepreneurs à investir dans ce domaine naissant. Nous avons évoqué aussi les contraintes rencontrées par les entrepreneurs, compte tenu, des exigences de l'entrepreneuriat vert.

Protocole de recherche

Encadré méthodologique

Objectifs : faire un état des lieux sur le financement de l'entrepreneuriat vert au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou via les dispositifs de soutien et d'aide à la création d'entreprises en analysant la perception des représentants des dispositifs publics, ainsi que celle des entrepreneurs dans l'entrepreneuriat vert

Outil : guide d'entretien semi-directif (face à face)

Mode d'administration : En raison de la faiblesse de l'utilisation de l'outil informatique par une grande majorité des représentants des dispositifs, nous avons été amené à nous déplacer nous même aux différents dispositifs de soutien et d'aide à la création d'entreprise et les entrepreneurs en leur expliquant la démarche et en leur facilitant la compréhension de la problématique

Population cible : Les directeurs des différents dispositifs de soutien ANADE Ex ANSEJ, ANGEM, ANDI et CNAC ; 30 entrepreneurs verts.

Echantillon : 1 wilaya (Tizi-Ouzou)

Nombre de personnes interviewées : 34 personnes

Durée moyenne de l'entretien : 1h à 2 h

Les guides d'entretien que nous avons élaborés sont structurés en fonction des objectifs de notre recherche. Les entretiens se sont déroulés sur le lieu de travail des interviewés, en respectant les phases de conduite d'un entretien semi-directif.

3. Le financement de l'entrepreneuriat vert au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'objectif de l'étude de cas menée, consiste à étudier la perception des entrepreneurs verts, connaître leurs motivations et leurs besoins notamment en matière de financement; d'analyser l'impact des dispositifs de soutien et d'aide à la création d'entreprises (ANADE,

ANGEM, ANDI et CNAC) sur le financement des entreprises dans le domaine de l'environnement au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3.1 Les motivations des entrepreneurs

Pour identifier les éventuels facteurs ayant une influence sur les motivations de ces entrepreneurs, nous avons commencé par les interroger sur leurs motivations et leurs expériences au moment de se lancer dans l'entrepreneuriat vert. Les résultats obtenus confirment que les motivations de ces derniers sont de diverses natures (c'est au cas par cas), c'est de l'entrepreneuriat de nécessité pour certains et d'opportunité pour d'autres. De ce fait, nous pouvons les classer en deux principales catégories : les entrepreneurs dont l'orientation est uniquement économique c'est-à-dire que leur objectif principal est le profit qui représente 80% des entrepreneurs interviewés, et 20% des entrepreneurs dont l'orientation est dirigée vers le développement durable et la protection de l'environnement pour eux le gain financier n'est pas une fin en soi.

Suite aux entretiens réalisés avec les différents entrepreneurs, il y a lieu de retenir que les principaux objectifs de la majorité de ces derniers se résument en ces éléments :

L'indépendance et l'augmentation de leurs revenus ; la création de leurs propres emplois car ils sont diplômés et se retrouvent au chômage, ils ont donc l'opportunité de créer leurs entreprises grâce aux différents dispositifs publics de l'Etat.

L'effet de mimétisme c'est-à-dire qu'ils ont des exemples réussis d'entrepreneurs dans leur entourage ce qui les amènent à investir dans l'entrepreneuriat vert ; pour certains d'entre eux la notion de l'entrepreneuriat vert est à « la mode » ce qui les a amenés à s'engager dans cette dynamique.

Mais pour l'autre catégorie d'entrepreneurs dont la vision est centrée autour du développement durable et de la protection de l'environnement, les objectifs sont différents. Suite aux réponses obtenues lors des entrevues, nous pouvons les synthétiser ainsi : l'exploitation d'un nouveau créneau relatif à l'environnement, et porteur aussi ; la mise en place de nouvelles idées de produits ainsi de services environnementaux ; certain d'entre eux sont militant pour la protection de l'environnement ; par rapport à leur nature pour certains, prenons l'exemple de cet entrepreneur qui entreprend une entreprise dans la collecte et le tri des déchets « *je suis quelqu'un qui aime la propreté, le fait de voir de la saleté me dérange...cela fait partie de ma nature, c'est ce qui m'a poussé à créer une entreprise dans ce domaine* ». Et enfin, pour d'autres entrepreneurs

ce choix est évident suite à leur formation académique qui est directement relié à l'environnement.

Les résultats que nous avons obtenus concernant les motivations des entrepreneurs rejoignent le travail de recherche récent réalisé par Aouida(2019) au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui confirme que l'objectif principal des entrepreneurs verts reste le profit et l'orientation économique, le volet environnemental ainsi que le développement durable ne sont pas pris en considération par ces derniers.

Ces jeunes entrepreneurs verts sont porteurs de nouveaux projets éco-innovants. Mais ce type de projet et ses entreprises restent peu connus et ne bénéficient pas d'un accompagnement et financement spécifique leur permettant de se développer. Par ailleurs le gouvernement algérien a pris conscience de la nécessité d'apporter un appui à ce secteur d'activité prometteur grâce à la création d'une cellule interne mise à la disposition des entrepreneurs verts, par conséquent depuis sa création en novembre 2020, cette cellule a reçu plus de 400 dossiers et s'attèle actuellement à accompagner ces jeunes promoteurs (Ministère de l'environnement, 2021). Concernant les problèmes rencontrés par ces porteurs de projets le directeur de la cellule a cité : « les difficultés liées aux, au foncier industriel, à la méconnaissance des procédures administratives et des organismes en charge de la gestion des projets ainsi qu'à l'insuffisance de l'expertise technique pour la finalisation des projets, et enfin l'accès aux financements », qui fait également l'objet de notre article.

La création d'entreprise nécessite des moyens financiers permettant son lancement ainsi que son développement, pour cela l'entrepreneur est dans l'obligation de connaître les formules de financement et les ressources financières auxquelles il peut y'accéder, pour pouvoir évaluer ses besoins et faire face à ses échéances. A cet effet, nous nous sommes intéressés à la question du financement de l'entrepreneuriat vert. Après avoir interrogé les entrepreneurs verts de notre terrain d'étude, sur leurs motivations, nous les avons par la suite interrogés sur les modes de financement de cet entrepreneuriat en s'appuyant sur leurs expériences personnelles.

L'enquête menée par nos soins montre que le financement de l'entrepreneuriat vert en Algérie se fait principalement par les fonds propres des entrepreneurs, c'est un mode de financement auquel ont recours de nombreux entrepreneurs, comme le montre le verbatim suivant : « *Nous avons développé notre entreprise grâce notre apport personnel* » (entrepreneur A), il s'agit de comprendre que les personnes interrogées

éprouvent une méfiance vis-à-vis des institutions bancaires et préfèrent garder leur argent à leur domicile plutôt que de le déposer en banque par rapport à des convictions religieuses pour certains tandis que les banques islamiques existantes en Algérie ne financent pas ce type de projet. Le financement bancaire est quasiment inexistant car les banques algériennes ne financent pas les porteurs de projet au début de leur activité, ces dernières interviennent à la phase d'exploitation au moment où l'entreprise peut offrir des garanties afin de couvrir le risque crédit de la banque, ainsi que la complexité de la procédure, comme le confirme ses entrepreneurs : « *Nous avons déjà sollicité des banques mais qui nous ont directement refusé le crédit car nous sommes une entreprise naissante et que nous avons pas de garanties* » (entrepreneur B) ; « *Personnellement je n'ai même pas essayé de me diriger vers une banque car je savais déjà que c'était une perte de temps et que j'allais avoir un refus* » (entrepreneur C), ce n'est pas le seul entrepreneur qui a abandonné l'idée de solliciter un crédit bancaire avant même de se diriger vers la banque, qu'elle soit publique ou privée. Par conséquent, seulement les entreprises à forte valeur ajoutée peuvent y accéder au crédit bancaire. Tandis que les autres sources de financement tel que les financements alternatifs (capital risque, business angels, financement participatif...) ne sont pas connues par le grand public comme nous l'a confirmé l'un des entrepreneurs interviewés « *c'est la première fois que j'entends parler de ces sources de financement, je ne les connaissais pas avant* » (entrepreneur D). Le témoignage des entrepreneurs dans le domaine de l'environnement, démontre que le financement de l'entrepreneuriat vert en Algérie se fait principalement par les dispositifs publics de soutiens grâce aux différents avantages qu'offrent ces derniers. A cet effet nous nous sommes intéressés au mode de financement de l'entrepreneuriat vert via les dispositifs publics de soutiens, en enquêtant avec les différents directeurs des dispositifs (ANADE, CNAC, ANDI et ANGEM) ainsi que les entrepreneurs ayant bénéficié de ces dispositifs.

3.2 Le dispositif ANDI, un instrument au service de l'investissement

Ce dispositif est destiné aux projets d'investissement supérieur à 135000 dollars Us. Ces investissements bénéficient d'exonération des droits de douanes pour les équipements, la franchise de la TVA, l'exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement

concerné, l'affranchissement de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant trois ans (Ministère de l'industrie, en Algérie)⁸

3.1. La CNAC, une caisse pour la lutte contre le chômage et la création des micros entreprises

Dans le cadre de lutte contre le chômage. Le dispositif CNAC, est destiné aux chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans les activités industrielles et/ou de services. Les montants d'investissements sont de 5 millions de dinars avec un système de prêt (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fond de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque. Ils peuvent bénéficier aussi de la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires, la réduction des droits de douanes, l'exonération fiscale et parafiscale, le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC (CNAC, 2021)⁹.

3.2. L'ANGEM et sa contribution au développement de la micro finance au service de l'entrepreneuriat

Il s'agit de microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM au titre de l'achat de matières premières. Ils ne dépassent pas les 100.000 DA. Ils sont destinés à financer ceux ou celles disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvus de moyens financiers pour l'achat de matières premières pour entreprendre et/ou relancer une activité. Ce montant est élevé à 250000 DA au niveau de dix wilayas du Sud. La durée de remboursement ne peut dépasser 36 mois (ANGEM, 2021)¹⁰.

3.3. De l'ANSEJ à l'ANADE : vers la structuration de l'entrepreneuriat jeune et innovant ?

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) devient « l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat » par abréviation « ANADE ». Le changement de dénomination et les nouvelles missions de l'agence sont fixées dans le décret exécutif correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret

⁸ Ministère de l'industrie (Algérie) disponible en ligne sur : <https://www.industrie.gov.dz/?L-ANDI> (consulté le 10/03/2021).

⁹CNAC, disponible en ligne sur : https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_Accueil.aspx (consulté le 10/03/2021)

¹⁰ ANGEM, disponible en ligne sur : <https://www.angem.dz/> (consulté le 10/03/2021).

exécutif correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes. Le changement de sa dénomination, est concrétisé dans le journal officiel n°70, et ce en référence au décret exécutif n° 20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n°96-296 au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes, et changeant sa dénomination(ANADE,2021)¹¹.

Le tableau suivant présente une synthèse chiffrée des entreprises créées au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre des dispositifs de soutien (chiffres arrêtés en 2021) en tentant de faire des comparaisons en termes d'activités (nature) et le nombre d'entreprises créées.

Tableau 01 : Nombre d'entreprises vertes dans la wilaya de Tizi-Ouzou accompagnées par les dispositifs de soutien

Dénomination de l'activité de l'entreprise	ANADE	ANGEM	CNAC	ANDI	TOTAL
Aménagements des espaces verts	16	03	03	/	22
Enlèvement et traitement des déchets	20	/	04	02	26
Nettoyage, entretien et désinfection	55	02	18	01	76
Enlèvement d'ordures	39	/	21	02	64
Récupération des matières métalliques recyclables	02	/	01	01	04
Traitement et valorisation des déchets organiques	01	/	/	01	02
Récupération matière métallique non recyclable	15	/	05	03	23

¹¹ ANADE, disponible en ligne sur : <http://ansej.org.dz/index.php/fr/> (consulté le 10/03/2021).

Travaux urbains et hygiène publique	/	/	06	/	06
Nettoyage des voies et réseaux divers	/	/	02	/	02
Recyclage d'habillement	/	01	/	/	01
Nettoyage des routes	/	01	/	/	01
Rénovation des meubles	/	01	/	/	01
Collecte et transformation du plastique	/	02	/	/	02
Pépinière	/	/	/	01	01
Villages de vacances	/	/	/	07	07
Travaux agricoles et traitement phytosanitaire	/	/	/	02	02
Travaux forestiers et d'exploitation forestière	/	/	08	05	13
TOTAL	148	10	68	25	251

Source : élaboré par les auteurs à partir des statistiques fournies par les dispositifs

A travers l'enquête réalisée, on dénombre au total 251 micro-entreprises créées dans le domaine de l'environnement à travers les dispositifs publics de soutien à l'entrepreneuriat. La dynamique entrepreneuriale dans ce secteur au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou est plus importante à travers le dispositif ANADE, puis CNAC, ANDI, et l'ANGEM vient en dernière position.

Les différents responsables enquêtés ont révélé que le marché de l'environnement au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou est faible, voire dans un état embryonnaire. Il reste difficile à concevoir en termes de statistique en raison de l'absence de définition standardisée ainsi que le manque d'implication des pouvoirs publics. Les résultats du tableau

montrent que la plus part des projets financés s'inscrivent dans la filière des déchets cela est expliqué (selon les entrepreneurs et les directeurs des dispositifs) par le fait que ces activités sont plus accessibles par rapport à d'autres formes de l'entrepreneuriat vert qui nécessitent d'acquérir une certaine technologie et moyens très coûteux, ainsi que des formations plus spécifiques (par exemple : les énergies renouvelables, le charbon vert).

Ces dispositifs soutiennent les jeunes entrepreneurs voulant s'engager dans une dynamique entrepreneuriale, et cela à travers l'accord de prêts de type triangulaire c'est-à-dire l'apport personnel de l'investisseur qui est différent d'un dispositif à un autre, la banque et les dispositifs, cela au niveau de la création de l'entreprise. En plus des financements ces dispositifs offrent des formations et accompagnent tout au long de l'exercice de l'entreprise. Ce qui incite les jeunes à se diriger vers ces dispositifs publics afin de se procurer des financements et d'en bénéficier des avantages qu'offrent ces derniers ; taux d'intérêt bonifié ainsi que des avantages fiscaux. Cependant pour ce qui est de l'entrepreneuriat vert, il s'est avéré suite à nos entretiens, que la principale préoccupation des financeurs reste la rentabilité du projet. Ils ne tiennent pas en compte l'entrepreneuriat vert et le volet environnemental dans le financement des projets.

Les entrepreneurs verts ayant bénéficiés de ces dispositifs, ont souligné que le montant accordé par ces derniers est parfois insuffisant et nous ne couvre pas la totalité de leurs besoins.

Les éco- entrepreneurs interviewés sont confrontés à de multiples problèmes et obstacles qui perturbent leur démarche et rendent la concrétisation de leurs objectifs difficile. Ils peuvent rencontrer ces contraintes au moment de la création mais aussi dans la phase de l'exploitation. Ces problèmes sont de différentes natures : psychologique c'est-à-dire que certains ont peur de se lancer dans un créneau méconnu et nouveau ; réglementaire et administrative rencontrées au début de la création (procédure lourde et longue, bureaucratie), social dans la mesure où la citoyenneté et l'éthique sont quasiment absent et le manque de la prise de conscience des citoyens et consommateurs quant à l'importance des impacts environnementaux. Nous pouvons constater que cela peut être lié au manque de formation et d'éducation à ce niveau ; informationnelle ; institutionnelle ; et surtout financière car les fonds qui sont mis à la disposition des entrepreneurs par l'Etat et les dispositifs de soutiens ne sont insuffisant et inadaptés à l'entrepreneuriat vert. Certains ont souligné que le matériel nécessaire pour développer ce genre

d'activité est très coûteux nécessitant une technologie ainsi qu'un savoir-faire pour l'utilisation de ces dernières notamment des formations spécifiques à ce type d'activité, car ils ne sont pas suffisamment informés et outillés.

Ils rencontrent aussi des difficultés à trouver un terrain pour pouvoir installer leurs entreprises compte tenu de la spécificité des activités de l'entrepreneuriat vert qui exigent un terrain loin des habitants à cause des produits nocifs qui nuisent à la santé de l'entourage (pour les activités reliées au secteur des déchets). Mais aussi la faible application de certaines lois, l'absence de réglementation stricte, l'absence de contrôle concernant le non-respect de l'environnement entraînent un manque d'implication des pouvoirs publics.

CONCLUSION

Notre contribution, révèle que le ministère de l'environnement en Algérie a mis en place des initiatives pour stimuler l'économie verte et développer des filières vertes. Ces initiatives ont besoin d'être consolidées et mieux articulées dans le cadre d'une stratégie nationale et de la promotion d'un entrepreneuriat vert qui peut avoir un intérêt à la fois socioéconomique qui est celui de la création de richesse et d'emploi et environnemental permettant de contribuer à la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans le cadre du développement durable.

Notre étude montre le rôle important du financement de l'entrepreneuriat vert ainsi que la contribution des dispositifs publics au financement de l'entrepreneuriat vert, mais nous avons constaté que les modes de financement traditionnels (banques) ne tiennent pas compte des spécificités des entreprises vertes au moment de leur création. Elles préfèrent plutôt prendre le risque avec des entreprises à forte valeur ajoutée et pouvant lui offrir des garanties. Par conséquent, les banques ne sont pas impliquées dans le financement de l'entrepreneuriat vert et ne prennent pas en compte les aspects environnementaux dans l'octroi du crédit. Ce qui a entraîné l'apparition de nouveaux instruments de financement à citer : les *business angels*, les sociétés de capital et le financement participatif, afin de financer des projets ne portant pas atteinte à l'environnement, ou permettant le développement d'une économie verte. C'est dans ce contexte que les banques algériennes et les organismes de financement ainsi que les dispositifs de soutien doivent s'adapter, afin d'offrir les instruments adéquats pour pouvoir développer

la dynamique de l'économie verte et financer les projets d'investissement rentables et durables.

Compte tenu de nos résultats, nous avons proposé quelques recommandations à destination des décideurs politiques. L'entrepreneuriat vert est un nouveau secteur qu'il convient d'accompagner par des mesures incitatives en renforçant également l'apport de financement accordé par les banques ou la proposition de nouveaux instruments financiers. Ces suggestions et recommandations ont été discutées lors des entrevues avec les différents représentants et entrepreneurs :

- Renforcer les programmes d'encouragement et d'accompagnement pour les entrepreneurs dans le domaine de l'environnement.
- Développer de nouveaux codes d'activités qui permettent l'enregistrement des sociétés vertes au Centre National de Registre de Commerce ;
- Développer des mécanismes d'achats publics verts pour stimuler les entreprises vertes locales ;
- Promouvoir des mécanismes de fiscalité verte ;
- Mettre en place des programmes de subvention aux entreprises vertes et développer un fond d'entrepreneuriat vert.

BIBLIOGRAPHIE :

1. **AKNINE, R, (2009)** : "Les disparités spatiales en matières de création d'entreprise : application sur quelques territoires en Kabylie", Thèse de Doctorat, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou.
2. **AKRIKPAN, G et al. (2000)** « L'entrepreneuriat soutenable : une approche générationnelle en termes de capacités entrepreneuriales », *Gestion*, Volume 33, 2016/2
3. **ALBERO, B** : « Enjeux et dilemmes de l'autonomie. Une expérience d'autoformation à l'université. Etude de cas », Les éditions de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2010.
4. **ANDERSON T.L., LEAL D.R. (1997)**, "Enviro-capitalists: Doing good while doing well", Rowman & Littlefield Publishers, Lanham.
5. **ANADE**, disponible en ligne sur : <http://ansej.org.dz/index.php/fr/> (consulté le 10/03/2021).
6. **ANGEM**, disponible en ligne sur : <https://www.angem.dz/> (consulté le 10/03/2021).
7. **AOUDIA, F, (2019)** : « Dans quelle mesure l'économie circulaire peut-elle aider à l'émergence d'un entrepreneuriat environnemental en Algérie ? Cas de la wilaya de Tizi-ouzzou », Thèse de Doctorat, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou.

8. **BEN HADJ.Y et Dziri, M**, « L'entrepreneuriat vert : mécanismes de mise en œuvre et motivations en Tunisie (cas d'un pays émergent) », *Vie & sciences de l'entreprise* 2012/2 (N° 191 - 192), p. 59-77.
9. **BUTTICE.V. COLOMBO.M, FUMAGALLI.G, E., & ORSENIGO. C (2019)**. Green oriented crowdfunding campaigns: Their characteristics and diffusion in different institutional settings. *Technological Forecasting and Social Change*, 141, 85.
10. **CHENANE.A (2019)**, « entrepreneuriat vert et économie circulaire : quels enjeux pour le développement durable des territoires ? », In colloque international sur l'entrepreneuriat vert et l'économie circulaire, UMITO, Algérie, les 03,04 et 05 Décembre 2019.
11. **CNAC**, disponible en ligne sur : https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_Accueil.aspx (consulté le 10/03/2021)
- 12.
13. **DUTERME.B, 2013**, « Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ? », *Alternatives Sud*, N°20, pp8-20.
14. **GALKINA, T. et HULTMAN.M (2016)**, Ecopreneurship – Assessing the field and outlining the research potential, *Small Enterprise Research*.
15. **GUILHON.B, MONTCHAUD.S, (2002)**, « Le capital risque : mécanisme de financement de l'innovation », Hermes Science, Paris
16. **GRAWITZ, M, (2001)**, « Méthodes des sciences sociales », Dalloz, Paris.
17. **KIRCHHOFFS, (2000)**, Green business and blueangels, *Environmental and Resource Economics*, 15(4), 403-420.
18. **LEGER-JARNIOU.C, (2013)**, « L'entrepreneuriat », Dunod, Paris.
19. **LYOUBI.M**, « Entrepreneuriat vert en Afrique francophone », *Synthèse des liens, changement climatique et environnement*, N°7, 2019.
20. **McMULLEN, J. S., SHEPHERD.D.A (2006)**, "Entrepreneurial action and the role of uncertainty in the theory of the entrepreneur", *Academy of Management Review*, 31
- Ministère de l'environnement algérien, (2021)**, disponible en ligne sur : <https://www.me.gov.dz/a/?p=7010> (consulté le 23/05/2021)
21. **Ministère de l'industrie algérien**, disponible en ligne sur : <https://www.industrie.gov.dz/?L-ANDI> (consulté le 10/03/2021).
22. **NIANG, A, BOURDIN, S, et TORRE, A. (2020)**, « L'économie circulaire, quels enjeux de développement pour les territoires? », *Développement durable et territoires, Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2020, vol. 11, no 1.
23. **PAPIN.R. (2018)**, « Création d'entreprise : comment trouver le meilleur financement », Dunod, France
24. **SCHALTEGGER, S., WAGNER.M (2011)**, "Sustainable entrepreneurship and sustainability innovation: Categories and interactions", *Business Strategy and the Environment*, 20: 4
25. **TIETENBERG.T, LEWIS.L, (2013)**, « Economie de l'environnement et développement durable », Nouveaux Horizons, Paris
26. **WIDLOECHER.R. (2015)**, « Réconcilions économie et écologie : Pour une nouvelle économie verte en faveur de la croissance », La Documentation française, Paris.